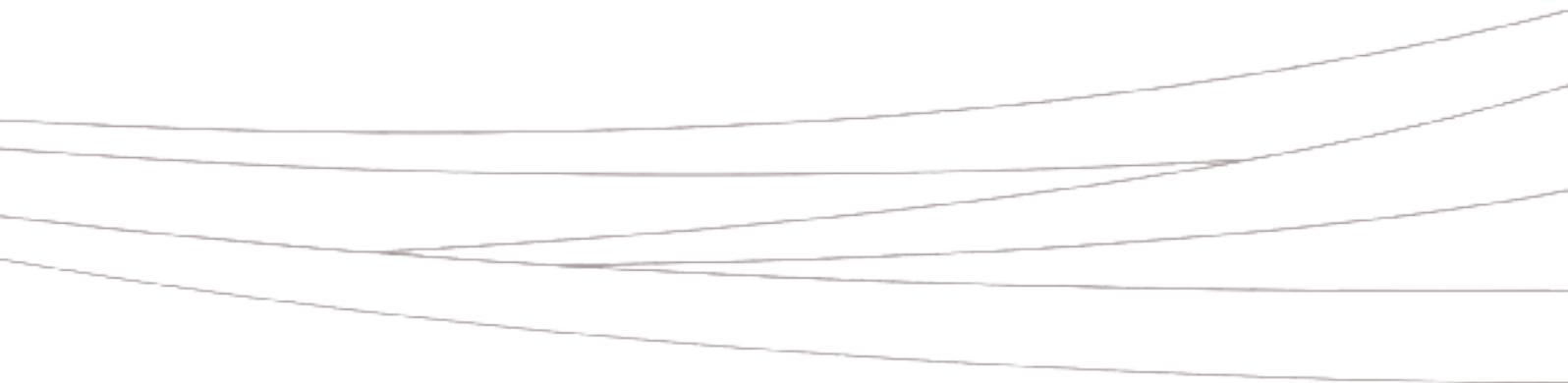


COMMUNE DE LÈGE - CAP FERRET

DEMANDE DE CLASSEMENT
EN STATION DE TOURISME

NOTE DE SYNTHÈSE



Par décret en date du 31 octobre 1985, la commune de Lège-Cap Ferret (Gironde) a été classée Station de Tourisme.

En application de l'article L133-17 du code du tourisme, ce classement prendra fin le 1er janvier 2018.

Par arrêté du Préfet de la Gironde du 23 septembre 2014, la commune de Lège-Cap Ferret bénéficie de la dénomination « commune touristique », pour une durée de 5 ans.

Conformément à l'article R133-37 du code du tourisme, modifié par décret n°2015-1002 du 18 août 2015-art 1, cette note de synthèse est présentée dans le cadre de la demande de classement de la commune de Lège-Cap Ferret en station de tourisme.

Situation géographique et administrative de la commune.

La commune de Lège-Cap Ferret est une commune girondine située à 52 kilomètres de Bordeaux.

Elle occupe toute la côte nord-ouest du Bassin d'Arcachon (une mer intérieure de 155 km² sur le littoral atlantique) et se présente sous la forme d'une presqu'île très effilée, bordée à l'est par le Bassin d'Arcachon et à l'ouest par l'océan atlantique.

Au sud, le Cap Ferret constitue la pointe de cette presqu'île et l'entrée du Bassin d'Arcachon. La commune déroule ainsi plus de 40 km de rivages maritimes, 20 sur la baie et plus de 22 à l'océan.

La commune possède également une zone plus continentale au nord qui pénètre à 12 km à l'intérieur des terres avec une partie littorale sur l'océan.

Sa superficie totale est de 9 362 hectares, avec une forêt domaniale de 4 130 hectares.

Le territoire communal de Lège-Cap Ferret résulte dans sa configuration actuelle du rattachement le 21 juin 1976 à la commune de Lège (villages de Lège, Claouey, les Jacquets, Petit Piquey, Grand Piquey), de toute la zone sud de la presqu'île, constituée des villages de Pirailan, Le Canon, L'Herbe et le Cap Ferret, qui faisait alors partie de la commune de la Teste de Buch (au sud du Bassin d'Arcachon).

Ainsi, aux 7 496 hectares initiaux se sont rajoutés les 1 866 hectares du sud de la Presqu'île.

Située dans l'arrondissement d'Arcachon et le canton d'Andernos les Bains, la commune fait partie de plusieurs structures intercommunales dont les principales sont la communauté de communes du Nord Bassin (COBAN), le Syndicat Intercommunal du Bassin d'Arcachon (SIBA) et le syndicat chargé de la surveillance des plages (SIVU).

Le recensement INSEE de 2013 dénombre une population de 8 106 habitants.

En saison touristique, le nombre de personnes présentes dans la commune peut être raisonnablement multiplié par 9 et peut atteindre plus de 75 000 personnes certains jours, compte-tenu d'une part des potentialités d'accueil (3 811 résidences principales susceptibles d'accueillir parents ou amis, 35 000 lits disponibles en résidences secondaires, 12 000 lits marchands) et d'autre part de l'attractivité de la commune qui suscite l'engouement de nombreux excursionnistes.

Lège-Cap Ferret commune touristique

En tant qu'élément de destination, Lège-Cap Ferret appartient à la production touristique du Bassin d'Arcachon qui enregistre un tiers de la fréquentation touristique départementale (soit près de 6,6 millions de nuitées de mai à septembre) et représente un poids significatif dans l'économie du territoire avec presque 350 millions d'euros injectés dans l'économie locale sur la période allant de mai à septembre.

A Lège-Cap Ferret, et d'une manière générale sur le Bassin d'Arcachon, la clientèle française est très présente (+ de 85%) et vient majoritairement d'Aquitaine, d'Île de France et de Rhône-Alpes.

Les étrangers sont peu représentés et les principales nationalités recensées sont les britanniques, les allemands et les belges.

La clientèle touristique est familiale, active et l'attrait de la commune repose sur les qualités intrinsèques de ce territoire préservé, naturel, original.

Une péninsule entre le Bassin d'Arcachon et l'océan Atlantique qui offre plus de 40 km de rivages sur la baie ou l'océan, suscite tout naturellement des pratiques de nautisme.

Un couvert forestier de presque 8 000 hectares, jalonné de voies vertes (sentiers piétonniers, pistes cyclables) favorise les activités de plein air.

En outre, l'histoire du pays et les activités traditionnelles de la pêche et de l'ostréiculture ont fait naître des paysages, des espaces bâtis originaux en bordure du plan d'eau.

Ils constituent non seulement des espaces de travail, mais sont également habités par les professionnels de la mer. Le fait qu'ils soient des lieux de vie à part entière, configuration unique sur le Bassin d'Arcachon, incite tout naturellement à leur entretien et leur embellissement constant (rénovation des cabanes, végétalisation des abords et des terrasses, enfouissement des réseaux...).

La mise en valeur des villages, le développement de produits touristiques sur cette filière répondent aux nouvelles tendances de consommation touristique : quêtes et pratiques de loisirs qui font sens, authentiques, riches d'expériences...

Le climat sur la Presqu'île et la protection par la dune littorale des vents de l'atlantique ont favorisé le développement d'un milieu naturel très riche, (présence de nombreux espaces naturels, classés et sensibles) propice aux pratiques de découverte de l'environnement, d'observation d'oiseaux, de randonnées.

En 2009, le Syndicat Intercommunal du Bassin d'Arcachon a fait réaliser une étude, « Quantifier et qualifier la fréquentation touristique du Bassin d'Arcachon » qui montre que la principale motivation de séjours touristiques sur ce territoire est la beauté des paysages.

L'étude montre aussi que les principales activités pratiquées pendant les vacances peuvent être hiérarchisées à partir des trois intentions suivantes :

1-La découverte du territoire (visite des lieux : 36% / excursions en bateau sur la baie : 23% / balade et découverte dans les villages traditionnels/ ostréicoles : 21%...)

2-La découverte des produits locaux (dégustation de coquillages : 25%/gastronomie : 12%...)

3-Des loisirs plus classiques (baignade : 30%, / Vélo : 28% / Shopping : 12%...)

La commune de Lège-Cap Ferret possède bien des ressources naturelles propres qui lui permettent l'organisation et la mise valeur d'activités récréatives en adéquation avec les attentes de ses clientèles.

A/Offrir des hébergements touristiques de nature et de catégories variées.

Même si les résidences secondaires ne sont pas considérées comme des hébergements marchands, elles constituent néanmoins le principal réservoir d'unités de logements dans la commune (7 042 logements soit 35 210 lits) occupées dès les beaux jours par leurs propriétaires ou par des clients.

A la vingtaine d'agences immobilières qui assure des fonctions de locations saisonnières d'une partie des résidences secondaires, il convient aujourd'hui d'ajouter de très nombreux autres circuits de locations de particulier à particulier sur les plateformes dédiées (AirBnb, groupe Homeway, Booking ...).

En complément de cette offre, la commune de Lège-Cap Ferret possède 8 campings, 12 hôtels, 1 résidence hôtelière, 1 VVF et des chambres d'hôtes soit 12 666 lits marchands dont 12 404 sont classés.

D'une manière générale, les hébergements touristiques de la commune présentent des caractéristiques particulières qui véhiculent des valeurs que l'on pourrait adosser à l'idée que l'on se fait des vacances et d'une certaine forme de liberté pendant ces périodes.

En termes de location saisonnière, plus de 90% de l'offre est constituée de logements indépendants, avec jardins sous les pins. Il existe assez peu de logements collectifs et lorsque c'est le cas, il s'agit de très petites résidences. C'est une des particularités de la commune qui se différencie de nombreuses autres stations littorales de la côte atlantique.

Les établissements de l'hôtellerie de plein air, la résidence hôtelière *** et le VVF **** sont aménagés dans des zones très boisées, soit à proximité immédiate du Bassin, soit des plages océanes dans un environnement préservé.

Le VVF par exemple, dispose d'un terrain de plus de 9 hectares, les chalets bois construits en 2014 ont été réalisés dans une démarche de maîtrise environnementale et cet équipement dispose de l'Ecolabel européen.

La résidence hôtelière « Domaine du Ferret », créée en 2015 sur un terrain de presque 2 hectares, a été réalisée à la suite d'un programme piloté par la mairie avec une vente de terrain. La commune a retenu un opérateur répondant à des exigences environnementales et d'intégration au site (unités d'hébergements en bois avec limitation de la densité, préservation de l'espace boisé, mise en place de dispositifs de maîtrise de l'énergie).

L'hôtellerie quant à elle, se présente sous la forme de petites unités à caractère familial avec au maximum 28 chambres.

De l'hébergement en chambre d'hôtes est également disponible dans la commune.

Dans le cas de l'hôtellerie et des chambres d'hôtes, l'offre de Lège-Cap Ferret se caractérise par le soin particulier apporté à la décoration, à l'environnement (jardins, petites piscines...) pour une prestation de charme.

De Lège au Cap Ferret, la commune offre de très nombreuses possibilités d'hébergement touristique tant en termes de typologie que de catégorie venant ainsi répondre à des attentes de clientèles diverses disposant de budgets variables.

Les caractéristiques de l'hébergement touristique de la commune, constituent un facteur complémentaire d'intérêt pour ce territoire. En effet, les logements sont tous «connectés» à l'environnement (sous les pins, proches des espaces naturels et littoraux, à taille humaine, reliés par les pistes cyclables...) et jouent donc un rôle clef dans la prise de décision pour des séjours ou vacances dans la commune.

B/Pour tous les publics et pendant les périodes touristiques, offrir des créations, animations culturelles, faciliter les activités physiques et sportives utilisant et respectant leurs ressources patrimoniales, naturelles ou bâties et mettre en valeur les savoirs faire professionnels ayant un caractère traditionnel, historique, gastronomique, régional.

De Lège au Cap Ferret, les équipements sportifs publics ou privés permettent la pratique de nombreuses disciplines sur l'eau ou sur terre (clubs de voile, tennis, clubs de surf, équitation...).

La pratique du vélo, de la balade à pied sont privilégiées grâce à un important réseau de voies vertes + de 50 km (cyclables, pédestres), le plus important du Bassin d'Arcachon.

La découverte du patrimoine maritime de la Presqu'île de Lège-Cap Ferret et plus globalement du plan d'eau, est possible grâce à la présence de nombreux opérateurs qui proposent toute l'année des excursions en bateau pour découvrir les sites emblématiques de la baie (Ile aux oiseaux, banc d'Arguin, côte noroît).

L'ostréiculture constitue un pilier économique à forte valeur ajoutée pour le tourisme sur le Bassin d'Arcachon (paysages, habitats, savoir-faire et pratiques traditionnelles).

Sur les 313 entreprises ostréicoles installées sur le Bassin, 77 sont situées à Lège-Cap Ferret. Toutes ces exploitations assurent la vente en direct d'huîtres, et depuis quelques années de nombreux ostréiculteurs proposent des dégustations d'huîtres dans leurs exploitations. En 2016, on recense une trentaine d'exploitations entre Claouey et le Cap Ferret qui proposent cette prestation.

L'Office de Tourisme a développé la production d'une offre particulière sur cette filière. En partenariat avec des ostréiculteurs, il promeut et commercialise des activités à la journée axées sur la découverte des savoir-faire de l'ostréiculture (ateliers d'écaillage, découverte de parcs ostréicoles à pied, visites d'exploitation à terre, sorties à la marée...).

Les produits régionaux sont également mis à l'honneur sur les marchés de la commune et lors des animations « marchés gastronomiques » organisées en saison par la mairie.

De juin à septembre, une programmation culturelle importante est mise en œuvre par un service dédié de la mairie.

Une cinquantaine de rendez-vous pour la plupart gratuits (concerts de musique - séances de cinéma - concerts du Cap Ferret Music Festival - rencontres philosophiques et rentrée littéraire) est proposée soit en plein air dans des sites emblématiques de la commune (parc du Phare du Cap Ferret, petites plages du Bassin, chapelle de l'Herbe, esplanades en bordure de la baie), soit dans des espaces publics couverts (contes, lectures, expositions, théâtre, ateliers créatifs).

C/Offrir à toutes les catégories de touristes, des commerces et des services de proximité ainsi que des structures de soins adaptées notamment aux activités touristiques pratiquées soit dans la commune soit peu éloignée.

La commune de Lège-Ferret qui s'étend sur 25 kilomètres est constituée de plusieurs villages disposant de commerces et de services de proximité.

Ainsi l'ensemble du territoire communal est maillé de services bancaires (avec distributeurs de billets), de commerces de bouche, de commerces de soins à la personne (coiffeurs, boutiques de vêtements, décoration, fleurs, chaussures...).

Au 1^{er} janvier 2013 (source INSEE) la commune comptait 691 établissements (commerces, transports et services divers) présents dans la commune.

Ils sont implantés de manière équilibrée dans chacun des villages permettant d'accéder à tous les services avec des déplacements limités.

La commune compte 53 professionnels de santé répartis sur l'ensemble de la commune du nord au sud.

Par ailleurs, un pôle de santé chirurgical existe dans la commune voisine d'Arès. Cet établissement dispose d'un service d'urgence et d'un centre d'examen moderne (radiographie, scanner, IRM), d'un bloc opératoire et d'une maternité.

D/Disposer d'un document d'urbanisme et d'un plan de zonage d'assainissement collectif et non collectif, et s'engager à mettre en œuvre des actions en matière d'environnement, d'embellissement du cadre de vie, de conservation des sites et monuments, d'hygiène publique, d'assainissement et de traitement des déchets.

Le document d'urbanisme actuel de référence de la commune de Lège-Cap Ferret est le plan d'occupation des sols de 1994.

Un plan local d'urbanisme (PLU) est en cours d'élaboration depuis le 26 septembre 2013.

Un PADD (projet d'aménagement et de développement durables) a été présenté le 1^{er} juillet 2016 au Conseil Municipal. Cette pièce majeure du futur PLU exprime les ambitions de la commune en termes d'aménagement et d'urbanisme.

Les principaux axes de ce document consistent à :

- Asseoir les conditions d'un avenir respectueux de l'environnement.
- Organiser le développement raisonné de la commune en tenant compte de son écrin naturel et paysager.
- Renforcer la vie locale à l'année autour des polarités, et répondre à l'évolution des besoins de la population et du fonctionnement du territoire dans son ensemble.
- Contribuer à la réduction des gaz à effet de serre.
- Prendre en compte les différents risques naturels présents sur le territoire.

L'urbanisme maîtrisé est un facteur fort de l'attractivité touristique de la commune. Au cours des dix dernières années, seulement 94 hectares ont été artificialisés (constructions individuelles, équipements, voirie), soit moins de 1% de la surface totale de la commune, que l'on qualifie souvent et volontiers de « ville sous les arbres ».

La qualité environnementale du Bassin d'Arcachon et de la commune de Lège-Cap Ferret passe aussi par une gestion remarquable du traitement des eaux usées en particulier pour répondre aux exigences d'un afflux de population important en saison estivale.

La commune est membre du Syndicat Intercommunal du Bassin d'Arcachon créée en 1964 (SIBA) dont la vocation première est de gérer l'assainissement de l'ensemble des communes riveraines du plan d'eau avec 98% de traitement collectif et seulement 2% de traitement individuel. Le SIBA dispose d'un plan de zonage d'assainissement collectif et non collectif approuvé par arrêté Préfectoral en 1998.

Le SIBA collecte les eaux usées dans tous les foyers, puis les achemine par un collecteur en toute sécurité afin de les traiter dans les stations d'épuration.

La collecte et le traitement des ordures ménagères sont assurés par la communauté de communes du Nord Bassin (COBAN). Du 01 juillet au 31 août, un renforcement sensible de la collecte est organisé avec 3 passages par semaine pour les déchets ménagers et 1 passage par semaine pour les produits recyclables.

En 2015, sur 5 941 tonnes de déchets ménagers collectés, 914 tonnes concernent le mois de juillet, 1 180 tonnes le mois d'août, contre 274 tonnes pour le mois de janvier.

Ainsi, on peut constater une augmentation très sensible de la quantité de déchets collectés entre la période hivernale et la haute saison touristique.

En matière de qualité et de protection de l'environnement, la commune en forme de presqu'île, entre l'océan et le Bassin d'Arcachon, est confrontée à la gestion d'espaces multiples, sensibles sur le plan environnemental.

Cette configuration naturelle appelle à des modes de gestion particuliers, à l'élaboration et la mise en œuvre de projets et programmes partagés entre la commune et différents partenaires publics (services de l'Etat, Parc Naturel marin, Conservatoire du Littoral, Office National des forêts, Syndicat Intercommunal du Bassin d'Arcachon...)

La commune apporte un soin particulier à la préservation de son littoral long de presque 50 km, de sa forêt, de ses espaces naturels et de l'ensemble de son patrimoine traditionnel de ports et villages ostréicoles et d'édifices remarquables.

Le littoral de la commune présente des caractéristiques particulières avec la présence à l'est du plan d'eau protégé propice à la navigation, et à l'ouest des plages océanes adossées au cordon dunaire. Dans les deux cas, il s'agit d'espaces fragiles pour lesquels des protections environnementales fortes sont mises en œuvre.

Après chaque tempête hivernale, la Pointe du Cap Ferret fait l'objet d'une reconstitution du cordon dunaire.

En outre, la plus grande partie des plages océanes est nettoyée manuellement en vue de préserver l'écosystème de ces espaces sableux.

Des opérations de plantation d'espèces visant à contenir la dune et l'aménagement de sentiers balisés pour contrôler les accès, sont menées conjointement par la commune et l'Office National des Forêts.

Côté Bassin, des opérations de ré-engraissement des plages ont lieu chaque année sous la responsabilité du SIBA. Par ailleurs, des actions sont menées pour contenir la prolifération des spartines (espèces végétales marines) se développant aux abords des plages.

Des programmes spécifiques sont également mis en œuvre pour éviter le déversement des eaux de ruissellement issues des zones urbanisées vers le plan d'eau. A l'instar des plages océanes, les plages du Bassin font elles aussi l'objet d'opérations quotidiennes de nettoyage en saison touristique.

La forêt domaniale de Lège-Cap Ferret, d'une superficie de 4 220 ha, occupe les deux tiers de la superficie de la commune.

Cette forêt originelle de pins maritimes bénéficiera du label « forêt d'exception » en 2017, prenant ainsi en compte la valeur exceptionnelle de son patrimoine écologique, paysager et culturel.

Pilotée par l'ONF, qui est le gestionnaire de ce massif forestier, et en étroite collaboration avec la commune de Lège-Cap Ferret, la Charte « Forêt d'exception » visera à promouvoir l'identité de ce massif, répondre aux besoins multifonctionnels et préserver durablement la biodiversité de ses écosystèmes.

Concernant les villages ostréicoles inscrits à l'inventaire des sites, la commune gestionnaire par voie de convention avec l'Etat assure de nombreux travaux grâce aux redevances versées par les occupants du domaine public maritime. Ces travaux concernent l'amélioration et l'embellissement du cadre de vie, dont l'effacement des réseaux

La mairie a par ailleurs réalisé un document d'orientation en vue d'une conservation harmonieuse et pérenne de ce bâti propre aux villages ostréicoles (choix de matériaux, de couleurs pour les peintures...). Ce document destiné aux habitants de ces espaces entend leur apporter des préconisations pour l'entretien et la rénovation de leurs biens.

La commune de Lège-Cap Ferret possède des espaces naturels classés ou faisant l'objet de mesures de protection particulières :

- Les Réservoirs de Pirailan.
- La Réserve Naturelle des Prés Salés d'Arès-Lège.
- La Pointe du Cap Ferret.

Ils sont cogérés avec différents partenaires (Conservation du littoral et des espaces lacustres, Conseil Départemental, l'ONCFS) en vue d'une part de leur préservation, et d'autre part de leur accessibilité par le public.

Dans ce cadre, des actions sont mises en œuvre : signalétique pédagogique, visites conduites par des guides naturalistes, accueils postés par des spécialistes de l'environnement.

Ces dernières années, la commune s'est particulièrement attachée à la valorisation de ses monuments historiques (Phare du Cap Ferret, chapelle Sainte Marie du Cap) dont la résonance dépasse largement le territoire communal. Ils font partie des atouts et des singularités du Bassin d'Arcachon.

E/Organiser l'information, en plusieurs langues, des touristes sur les activités et facilités offertes, ainsi que sur les lieux d'intérêt touristique de la commune et de ses environs et leur assurer l'accès à cette information.

L'information des touristes sur les activités de la commune est ancienne. Dès 1970, un premier syndicat d'initiative saisonnier a été ouvert au Cap Ferret. En 1976, à l'occasion de la fusion des parties nord et sud du territoire et de la naissance de la commune de Lège-Cap Ferret, un Office de Tourisme permanent au statut d'association 1901 a été installé dans le village du Canon, le bureau du Cap Ferret se maintenant de façon saisonnière.

La structure a fonctionné ainsi jusqu'en 1996, où elle a été remplacée par un Office de Tourisme au statut d'EPIC associant élus du conseil municipal, représentants des activités touristiques dans la commune et membres qualifiés pour leur implication dans les activités touristiques, sportives et culturelles locales.

Pour accompagner ce nouveau développement et offrir aux visiteurs un accueil de qualité, un bâtiment a été construit à Claouey, à l'entrée de la Presqu'île. Inauguré en 1998, il est ouvert toute l'année.

Dès 1996, la municipalité a défini des objectifs et des intentions en matière de tourisme pour sa commune :

- Affirmer un positionnement de commune touristique.
- Développer la notoriété de la destination.
- Asseoir une image forte autour de valeurs propres au territoire : environnement préservé, activités de pleine nature - de découverte - d'expériences vécues - de qualité des prestations.

Les missions de l'Office de Tourisme encadrées par des statuts sont les suivantes :

- Accueillir et informer touristes et prospects sur l'offre de la commune.
- Assurer la promotion de la commune en cohérence avec les actions menées par le Syndicat Intercommunal du Bassin d'Arcachon et sa commission tourisme.
- Apporter un concours technique à la conception et la réalisation de projets et d'opérations touristiques à caractère structurant pour le territoire.
- Assurer la coordination des acteurs touristiques de la commune en vue de qualifier l'accueil sur le territoire.
- Accompagner des opérateurs privés dans leur stratégie de conquête, de fidélisation et de relations avec leurs clients.
- Assurer la gestion et développement d'équipements touristiques.
- Elaborer, promouvoir et commercialiser des prestations touristiques auprès des publics, aux contenus cohérents avec les spécificités (environnement naturel, patrimoine ostréicole, activités sportives douces) du territoire et l'image véhiculée par cet espace touristique.

L'Office de Tourisme est composé d'une équipe de 8 personnes à l'année basée à Claouey dont un directeur et 2 personnes affectées à l'accueil des visiteurs au Phare du Cap Ferret.

Des emplois saisonniers viennent renforcer l'équipe de permanents, notamment sur l'antenne saisonnière du bureau d'information au Cap Ferret.

Malgré des missions particulières confiées à certains agents, l'ensemble du personnel de l'EPIC est formé pour exercer des missions d'accueil et d'information aux visiteurs conformément aux procédures mises en œuvre dans le cadre la marque Qualité Tourisme attribuée à l'Office de Tourisme.

L'information aux visiteurs et prospects sur l'offre touristique de la commune est assurée toute l'année par :

- Un accueil physique 319 jours/an par les conseillers en séjour sur le site principal de Claouey et de 180 jours dans le bureau saisonnier du Cap Ferret.
- L'accueil téléphonique.

Dans ces deux cas, l'information peut être diffusée en anglais, en allemand, en espagnol et italien.

- Les demandes d'envoi de documentation sur la commune par courrier et mail sont traitées dans un délai de 48 heures maximum en anglais et allemand.
- La gestion d'un site Internet www.lege-capferret.com dont l'information est disponible en anglais et allemand.

Différents support d'information mis à jour chaque année sont à disposition des visiteurs à l'Office de Tourisme :

- Le guide des activités de la commune
- Le guide des hébergements.
- Le guide des animations.
- Les plans de ville.
- Le guide des balades à pied et à vélo.
- Tous les horaires de transport, les plans des villes de Gironde, la carte de la Gironde....

A ces supports d'information en français, l'Office de Tourisme diffuse également les éditions réalisées par le Syndicat Intercommunal du Bassin d'Arcachon en partenariat avec les Offices de Tourisme du secteur, en anglais, allemand et espagnol ainsi que l'application numérique Tourisme du Bassin d'Arcachon.

L'Office de Tourisme dispose aussi de relais d'information aux visiteurs sur la commune,

- Mairie centrale de Lège.
- Mairie annexe du Canon.
- Mairie annexe du Cap Ferret.
- Opérateurs touristiques (hébergeurs, loueurs de vélos) avec lesquels une journée de préparation de la saison touristique est organisée chaque année et au cours de laquelle il est procédé à des échanges de documentations.

F/Faciliter l'accès à la commune et la circulation à l'intérieur de celle-ci, assurer la mise en place d'une signalisation appropriée de l'Office de Tourisme et des principaux lieux touristiques.

La commune de Lège-Cap Ferret est desservie par les axes suivants :

- Depuis Bordeaux par la route départementale 106.
- Depuis le Médoc, les communes du Nord Bassin par la route départementale 3.

La commune bénéficie par ailleurs d'une desserte internationale grâce à l'aéroport de Bordeaux / Mérignac situé à 40 kilomètres de Lège-Cap Ferret.

Le réseau d'autobus TransGironde en provenance de Bordeaux dessert plusieurs fois par jour toute l'année tous les villages de la commune.

A la route départementale qui traverse la commune et aux 300 kilomètres de voirie communale, il convient d'ajouter un réseau de voies vertes de plus de 50 kilomètres permettant des circulations douces et sécurisées sur l'ensemble du territoire.

En outre, au Cap Ferret, le train sur rail appelé aussi tramway du Cap Ferret transporte chaque année plus de 40 000 personnes entre la jetée côté Bassin et la plage océane de l'Horizon.

Enfin, des liaisons maritimes sont assurées toute l'année entre le Cap Ferret et la ville d'Arcachon qui dispose pour sa part d'une gare avec une ligne TGV. En saison, le dispositif est renforcé avec une liaison Arcachon /le Canon.

Une signalisation directionnelle départementale existe sur l'axe routier principal. Les indications concernent les entrées de village en agglomération ainsi que les principaux sites touristiques de la commune (Office de Tourisme, Phare, plages). En complément, la commune assure le maillage au moyen de mobiliers directionnels de proximité sur les voies communales. Une attention particulière est portée sur les sites touristiques et patrimoniaux (jetées d'embarquement, ports et villages ostréicoles) et les équipements sportifs et culturels.

L'information sur l'offre de transport est disponible sur le site Internet de l'Office de Tourisme, l'application Tourisme du Syndicat Intercommunal du Bassin d'Arcachon et également dans l'Office de Tourisme, son antenne saisonnière et différents relais d'information dans la commune.

Les éléments abordés dans cette note de synthèse visent à introduire le dossier de demande de classement en station de tourisme de la commune de Lège-Cap Ferret.

Ainsi, tous les critères du référentiel national seront rigoureusement abordés et illustrés de différentes manières.

Il s'agira ici de démontrer que la commune possède non seulement des ressources naturelles exceptionnelles, mais qu'en outre elle met en œuvre des politiques drastiques pour d'une part protéger son environnement, et d'autre part professionnaliser l'action touristique, véritable levier économique et social du territoire.